

CH_VB 88.404 vom 29. September 1988

Bundesverwaltung, 1988-09-29, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_88.404

FR: CH_VB 88.404 du 29 septembre 1988

IT: CH_VB 88.404 del 29 settembre 1988

Erwägungen

E. 29

septembre 1988 Texte de l'interpellation du 16 mars 1988 Maintenant que l'on dispose des études d'experts, on risque de voir se déclencher une «guerre de tranchées» entre les protagonistes des diverses transversales alpines ferro- viaires, ce qui pourrait annuler tous les efforts entrepris. La Suisse ne saurait en aucun cas se permettre un tel état de choses en raison des exigences de la protection de l'envi- ronnement (dépérissement des forêts, limitation du poids des véhicules lourds). Il est urgent d'adopter une solution qui soit acceptable pour toutes les régions du pays et dont on entreprenne la réalisa- tion aussitôt que possible. En l'occurrence, il faut élaborer un train de mesures qui tienne compte de tous les besoins importants et le soumettre au Parlement pour décision. Cela permettrait de répartir le trafic sur les différents axes de transit, de sorte qu'il ne serait pas nécessaire de construire autant de voies d'accès que si on réalisait séparément les diverses transversales alpines projetées. Cette solution est préférable aussi bien pour la protection du paysage que du point de vue financier. Le Conseil fédéral est-il prêt à élaborer le train de mesures suivant, par lequel on tient compte des précédentes consi- dérations, et à le soumettre aussitôt que possible à la déci- sion du Parlement:

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.